



DELIBERATION DU CONSEIL DE SUPERVISION
ANNEE 2023 N°96/08/CS-L
PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD DE
PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LOKOSSA ET LE FORUM
POUR L'ASSISTANCE SOCIALE ET LA COOPÉRATION (FASCO)

Le Conseil de Supervision de Lokossa, régulièrement constitué et réuni dans la salle de conférence de l'Hôtel de ville le 16 janvier 2023, le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste de présence jointe,

PRESENTS :

1. **HOUNKPE HOUENOU A. Gervais ;**
2. **GANGBEDJI Norbert ;**
3. **MEGNIKPA T. W. Rodéo H.;**
4. **SOSSOU A. Clarisse ;**
5. **AKODEDJRO A. Faustin ;**
6. **HOUNZA John ;**
7. **HOUSSOU Benoît.**

- VU: la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU: la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin ;
- VU: le décret n° 2022-321 du 1er juin 2022 fixant le cadre général des règlements intérieurs des conseils communaux ;
- VU: l'arrêté préfectoral N°9/089/PDM/SG/STCCD du 08 juin 2020, portant constatation de l'élection du Maire, des adjoints au Maire et des Chefs d'Arrondissements de la Commune de Lokossa ;
- VU: l'arrêté n° 96/27/CL/SG/SRH/SA du 21 avril 2022 portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Mairie de Lokossa ;
- VU: le procès-verbal d'installation des membres du Conseil de Supervision de la commune de Lokossa en date du 06 septembre 2022 ;
- VU : la lettre n°96/01/CL/SE/SA du 11 janvier 2023, portant invitation des membres du Conseil de Supervision à la session ordinaire du mois de janvier 2023 ;

A délibéré et adopté à main levée par 07 voix pour, 00 contre et 00 abstention les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la signature de l'accord de partenariat entre la Commune de Lokossa et le Forum pour l'Assistance sociale et la Coopération (FASCO).

Article 2 : Le Maire et le Secrétaire Exécutif sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Lokossa, le 16 janvier 2023.

Le Secrétaire Exécutif,

Odjo Dominique OGOUDELE

Le Président,

Dr A. Gervais HOUNKPE HOUENOU

AMPLIATIONS :

- ✓ Membres Conseil de Supervision... : 07
- ✓ Directions..... : 05
- ✓ CELLULES : 02
- ✓ TC : 01
- ✓ PRMP : 01